

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

04 février 2022

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, SEGOND Bruno, GAUTHEY Agnès, LUC Frédérique, DADA Coralie, DEVELAY Franck, PERRAUDIN Franck, FLACELIERE Murielle, GIRARD Lionel, BROCHOT Alain, BERGER Michaël, MANIAS Virginie

Absents/excusés : LEBEAU Roland

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2021

Adoption à l'unanimité.

2) Rapport d'activité 2020 de la CCGAM

Remarques des élus : la ligne dépenses imprévues semble élevée et la dette / habitant est en forte augmentation.

3) Mandats de gestion logements de la commune

20h15 arrivée de monsieur Franck Perraudin

La dénonciation du mandat de gérance des logements de la commune avec l'OPAC sera effective au 31/03/2022. Le Maire présente les différentes propositions des acteurs locaux aux élus. L'agence DAILCROIX immobilier propose pour la gestion des 2 logements de type 3, 1 garage et 2 box sis à l'ancienne Cure un taux de gestion de 4,92% HT. L'agence NEYRAT immobilier propose pour la gestion des 12 logements (7 logements de type 2 et 5 logements de type 3) sis le champ de l'église, impasse des écoles un taux de gestion de 5% HT.

Les cautions des locataires seront versées à la commune et la fréquence de perception des loyers de la commune sera mensuelle. Ceci permettra à la commune de disposer d'une trésorerie plus conséquente. Les travaux réalisés ne seront pas concernés par les frais de gestion.

Ces deux propositions sont retenues à l'unanimité.

4) Avenant à la convention d'occupation des locaux école-cantine d'Antully

Suite au transfert de compétences, la CCGAM conserve la compétence cantine et propose de répartir les charges de la façon suivante : estimation de la taille des locaux par rapport à la superficie totale : 18% => répartition des factures à la charge de la CCGAM : 18%.

Avenant validé à l'unanimité

5) Renouvellement des baux ruraux

Le Maire propose le renouvellement des 3 baux arrivant à échéance. Révision du montant chaque année selon l'indice national des fermages en vigueur.

Le renouvellement est à adopter pour 9 ans.

Adoption à l'unanimité

6) Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales d'Antully

La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir en amont de chaque élection.

Elle est composée de 2 membres du conseil et de 4 administrés(2 délégués de l'administration et 2 délégués du Tribunal de Grande Instance).

Suite à la démission de Mme Jeanine DURAND, déléguée du Tribunal de Grande Instance , le Maire propose la candidature de Mme Martine ARIZTEGUI.

Dates des prochaines commissions :

- 17/03 à 14h00 pour la préparation des élections présidentielles
- 19/05 à 14h00 pour les élections législatives.

Adoption à l'unanimité

7) Vente et travaux sylvicoles

20h26 : arrivée de monsieur Franck Develay

La coupe des peupliers réalisée en bordure de route coûtera à la commune 1 100€ ; la scierie SARL MAY propose d'acheter ces bois pour un montant de 1499,82€ HT.

- Un chêne pour 2.403 m³ à 60€ / m³ soit 144,18€ HT
- Vingt-six peupliers pour 33,891 m³ à 40€ / m³ soit 1 355,64 € HT

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Lionel Girard présente les travaux de la commission bois : l'estimation pour l'année 2022 des travaux d'entretien et de dégagement des parcelles 2 et 17 et de plantation de la parcelle 29 est de 8 480€ avec une possibilité d'économie à hauteur de 850€ et 450€ suite à l'entretien des fougères réalisé par les agents technique de la commune.

Le budget dépense des travaux ONF sera donc de 7 180€ pour 2022.

Adoption à l'unanimité

8) Remise facture d'eau

La société de chasse de la commune a fait part d'une fuite d'eau suite à une consommation relevée pour 56 m3 contre une moyenne de 9.6m3 les trois dernières années

La fuite a été réparée (facture à l'appui) ; le Maire propose d'appliquer la règle à savoir le double de la moyenne des 3 dernières années soit 19.2m3 à facturer en lieu et place de 56m3.

Adoption à l'unanimité

9) Appel à projets DETR – DSIL 2022

Le Maire présente les différents dispositifs de subvention permettant à la commune d'investir, d'entretenir le patrimoine et de favoriser les économies d'énergie.

DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : Projet de travaux pour la création d'un local médical dans le local communal de l'ancienne cure.

Il s'agit de travaux de rénovation intérieure. Le budget prévisionnel global s'élève à 23 891,58€ HT.

La subvention potentielle s'élève à 30 à 35% dans le cadre de la DETR

L'amortissement de la dépense sera réalisé sur 60 mois grâce aux loyers encaissés.

Adoption à l'unanimité

DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local): Rénovation énergétique

L'objectif de ce vote étant de déclencher une demande de subvention permettant de réaliser des travaux d'isolation dans les logements appartenant à la commune.

Le changement de gestionnaire permettra de réaliser un état des lieux du parc, de détecter les urgences et les travaux à réaliser.

Les élus demandent si un accompagnement des locataires peut être réalisé par le secrétariat et/ou les adjoints concernés en vue de les aider dans leur démarche de demande de travaux d'isolation à 1€.

Le Maire répond par la positive.

Adoption à l'unanimité

10) Travaux cimetière

Le Maire présente 2 devis pour la création de 6 places au columbarium et 6 cavurnes pour un montant total de 7 111€ TTC.

4 bancs seront installés et répartis entre le cimetière, le city stade et le lavoir du bourg pour un tarif de 625.40€ HT.

Adoption à l'unanimité

11) Vente de la parcelle de terrain cadastrée AB 74

Le Maire présente la proposition de location cession pour un prix de 250€ pendant 24 mois puis 1 fois 3068€ soit un total de 9 068€. Cette parcelle avait été mise en vente au prix de 4 m2. Un seul acquéreur a fait une offre au prix demandé.

Le contrat de location cession sera réalisé par un notaire et les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Adoption à l'unanimité

12) Vente de matériel communal :

Le conseil municipal modifie le prix de vente de la remorque initialement fixé à 1 800€ et le porte au prix définitif de 1 400€ pour la commune.

Adoption à l'unanimité.

13) Retour des commissions :

Commission attractivité : 2 acteurs ont été rencontrés dans le cadre du projet de la construction d'une maison intergénérationnelle.

Coralie DADA présente le compte-rendu aux élus.

AMETIS :

- projets variés : résidences seniors, résidences intergénérationnelles, logements sociaux...

- activité : dans le cadre d'un projet de résidence à la demande d'une commune par exemple, Ametis est chargé de toute la mise en œuvre du projet, de l'acquisition terrain à la recherche du bailleur en passant par la décoration intérieure de la résidence. La commune en question n'a pour seul objectif de céder un terrain adapté à un prix avantageux. Le bailleur recherché par Ametis s'engagera à acquérir le projet clé en main et en assurera la gestion par la suite.

- nombre de logements par résidence : 20-25 environ pour une commune comme Antully
- taille du terrain exigée : 2500 m2 environ pour 25 logements
- type de logements : T2 (55 m2) et T3 (65 m2), avec sdb adaptée à la perte de mobilité, chambre séparée, espace extérieur pour chaque logement (balcon en étage, petit jardinet en rdc)
- extérieurs : aménagé avec accès piétons et espaces verts arborés
- parties communes : sécurisées (accès par badge), spacieuses, présence d'un ascenseur
- salle commune : permet d'accueillir des animations, elle est équipée d'un coin cuisine et sera meublée
- loyers : selon le bailleur (environ 500 €/mois, sans service, aucune personne présente H24, logement seul)

CETTE FAMILLE :

- projet exclusif : habitats partagés pour seniors uniquement
- activité : création de la résidence sénior, gestion du projet dans son intégralité une fois réalisé (mise en place des locataires, entrées/sorties des locataires, recrutement du personnel aidant (auxiliaires de vie), animations. La commune a pour seul objectif de céder un terrain viabilisé pour 1 € symbolique.
- type de logements : maison partagée avec chambres privatives (accès sur l'extérieur indépendants), sdb privatives, cuisine et salle de vie communes, logement tout équipé
- nombre de locataires : 8 par villa
- locataires : personnes ayant une baisse de mobilité mais ne nécessitant pas de rejoindre un Ehpad
- meubles personnels et animaux acceptés
- extérieurs : oui
- services inclus dans le loyer : repas, entretien de la maison, blanchisserie, téléassistance, présence de personnel H24, 7j/7
- loyers : environ 1450 €/mois après aides, logé, nourri et blanchi

Les élus échangent et demandent si la possibilité de réaliser 1 T4 est envisageable.

En effet, l'objectif étant d'une part de favoriser la fidélité des seniors sur la commune et d'autre part de faire venir des familles en vue de conserver notre école.

Les élus demandent d'étudier la mise en œuvre d'une micro crèche permettant ainsi de palier au manque d'assistantes maternelles et au fait que certaines familles scolarisent leurs enfants dans d'autres communes.

Le projet AMETIS est retenu.

Prochaine étape : réunion avec le promoteur pour réaliser l'étude.

Commission eau : Franck Perraudin restitue la synthèse de l'étude réalisée suite à la réunion avec les acteurs concernés.

Il informe qu'en réalisant différents réglages sur les seuils du puits et du château d'eau l'exploitation de la source peut être optimisée.

Ces réglages devront être réalisés dans les meilleurs délais en présence des élus de la commission.

Commission embellissement : les élus font part de leur déception quant aux décorations de fin d'année.

Ils demandent la prévision d'un budget renouvellement des luminaires pour l'exercice 2022.

Commission évènementiel : les associations de la commune sont favorables au renouvellement de la fête patronale ; la date est arrêtée au 10/07/2022 ; la prochaine réunion d'organisation est prévue le vendredi 04/03 à 19h30 à la salle des associations en présence des présidents ou de leur représentant uniquement.

14) Questions diverses

Frédérique Luc demande comment améliorer la qualité de tenue des bornes de tri sélectif ; en effet, des dérapages sont constatés chaque semaine notamment dans le centre bourg.
L'installation d'un affichage explicite et de caméras semble incontournable.

La séance est levée à 23h15

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON



